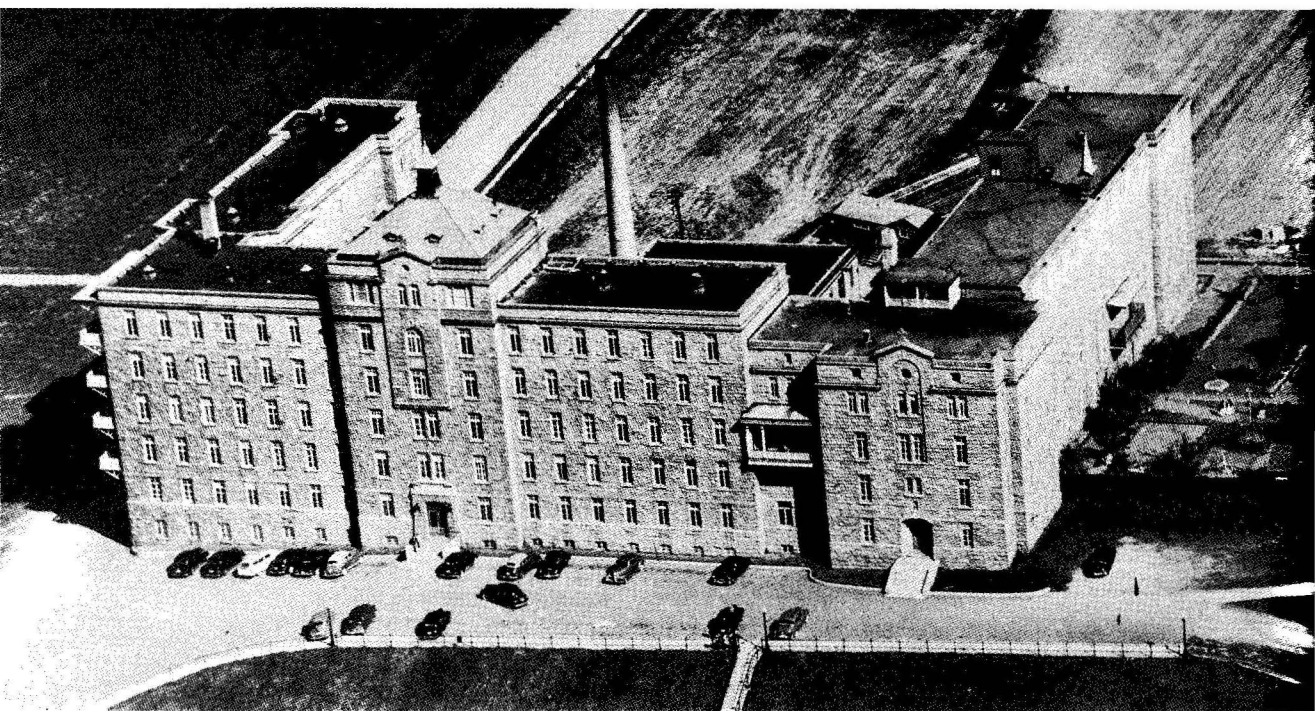


*De nouveaux
cadres institutionnels*



L'Hôtel-Dieu de Lévis, 1930.
(Coll. Monastère des Augustines de Lévis).

L'exode rural, l'industrialisation, la modernisation et la tertiarisation de l'économie, l'accroissement du niveau de vie, la pénétration de nouvelles valeurs et la recherche du confort matériel contribuent à modifier en profondeur la société et les institutions régionales héritées du XIX^e siècle. D'ailleurs, jusque vers les années 1960, les institutions, fortement confessionnelles, notamment celles liées à l'éducation, à la santé et au bien-être, s'affirment et se développent à travers une volonté régionale. Les décideurs d'alors, les élites politiques traditionnelles, le clergé et les notables locaux, y jouent un rôle de tout premier plan.

À compter des années 1960, cependant, apparaît au Québec ce projet de plus en plus pressant de construire un État moderne. Formulées par « les penseurs de la Révolution tranquille », les idées de changement se traduisent par l'élaboration et la mise en place de nouvelles politiques qui modifient passablement les structures d'encadrement et les institutions québécoises. Il en résulte de nouvelles orientations dans le domaine de l'éducation dans les années 1960, dans celui de la santé et des services sociaux dans les années 1970 et dans les structures municipales dans les années 1980.

L'évolution de la structure municipale

Depuis sa mise en place, la structure municipale québécoise avait connu peu de modifications. À compter des années 1960, cependant, il y aura des changements importants. Le gouvernement provincial légifère sur les problèmes du regroupement : en milieu rural d'abord, avec la loi des fusions volontaires en 1965 et loi Tessier en 1971, puis en milieu urbain, avec les lois sur les communautés urbaines de Montréal et de Québec et sur la communauté régionale de l'Outaouais en 1969 ; il entreprend ensuite des réflexions sur la refonte des lois municipales, avec la Commission Hébert en 1971, et sur l'urbanisation au Québec, avec la Commission Castonguay en 1973 ; en 1979, il adopte la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125) qui entraîne la création de trois municipalités régionales de comté (MRC) dans la région¹. Enfin, en 1987, suite au redécoupage des régions administratives, il crée celle de Québec-Sud qui deviendra Chaudière-Appalaches en 1992.

L'encadrement municipal

En 1930, l'encadrement municipal est pour ainsi dire complété. Seulement quatre localités de Lotbinière obtiennent leur incorporation après 1930. Il s'agit des municipalités sans désignation de Saint-Janvier-de-Joly (1944), de Sainte-Françoise (1947) et de Val-Alain (1951), ainsi que la municipalité de village de Laurier-Station (1951). Enfin, à la municipalité de paroisse de Deschaillons, s'ajoute celle de village de Deschaillons-sur-Saint-Laurent en 1939.

Signe des temps et de la croissance urbaine de la zone lévisienne, six municipalités accèdent au statut de ville : Saint-David-de-l'Auberivière et Saint-Nicolas en 1962, Saint-Romuald en 1963, Charny et Saint-Jean-Chrysostome en 1965 et, en 1980, Saint-Rédempteur. Plus récemment, en 1994, ce sont les municipalités de Bernières et de Saint-Nicolas qui s'unissent pour former la ville la plus peuplée de la MRC Les Chutes-de-la-Chaudière avec ses 15 600 habitants.

Les fusions concernent également les municipalités rurales. Ainsi, le village de Saint-Henri fusionne, en 1975 et en 1976, avec les deux municipalités rurales (Saint-Henri et Rivière-Boyer) qui l'entourent. Ceux de Pintendre, Deschaillons, Lotbinière, Saint-Apollinaire, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Agapit feront de même.

LE REGROUPEMENT

En 1969, le gouvernement envisage de regrouper 38 municipalités des rives nord et sud dans une communauté urbaine. Ce projet entraîne de vives oppositions dans la région, notamment de la part des élus. Pour faire contrepoids à ce désir partagé par des municipalités et villes de la rive nord, certaines localités de la rive sud lancent l'idée de se regrouper de leur côté². *Le Soleil* y voit un désir de « concurrencer la Rive-nord ». Plus nuancée, la Chambre de commerce du Québec métropolitain espère « que le regroupement de la Rive-sud facilitera, un jour ou l'autre, l'adhésion de cette partie importante du territoire à la CUQ³ ». D'ailleurs, périodiquement, ce projet d'intégration à la CUQ refait surface pour être aussitôt rejeté par certains élus municipaux de la rive sud. Il faudra attendre 1989 et 1990 pour que les villes de Lévis, de Lauzon et de Saint-David-de-l'Auberivière soient enfin fusionnées⁴, sans que cela conduise encore à une affiliation à la CUQ.

Le conseil municipal, un lieu de pouvoir...

Formé traditionnellement de notables locaux, le conseil municipal demeure une instance politique décisionnelle importante. Les élus seront désormais représentatifs d'un milieu urbain plus diversifié, duquel émergeront de nouveaux leaders. Par exemple, parmi les 45 échevins et maires qui se

succèdent à Lévis entre 1920 et 1957, on retrouve un médecin, un avocat et un fonctionnaire, une dizaine d'agents d'assurances et de comptables, un nombre égal d'industriels, de marchands et de commerçants et autant d'employés du domaine des transports et des communications⁵. Bien que peu nombreuses, les études sur la composition des conseils municipaux dénotent certaines tendances.

Louise Quesnel-Ouellet démontre ainsi qu'avant les années 1920, période de prospérité pour Saint-Romuald, la population accorde tous les pouvoirs aux « gros industriels » de l'endroit. Entre 1920 et 1945, période de ralentissement économique important, la population, plus craintive et conservatrice, se tourne vers des « leaders charismatiques, issus de vieilles familles locales », garants de stabilité⁶. La reprise de la vie économique, après la Deuxième Guerre mondiale, ébranle de nouveau le pouvoir des élites traditionnelles et redonne une notoriété locale aux leaders économiques.

À l'échelle municipale, les élus déterminent souvent le développement et l'urbanisation de leur milieu de vie en fonction de leurs intérêts. Les conseillers municipaux de Saint-Étienne-de-Lauzon, par exemple, en majeure partie des entrepreneurs locaux, privilégient des stratégies de développement résidentiel⁷.

LES INTÉRÊTS PERSONNELS



Laurent Fabius, premier ministre de France, est reçu à Lévis par le maire, Vincent Chagnon, en novembre 1984, dans le cadre du 15^e anniversaire du jumelage des villes de Lévis et de Grand-Quevilly. (Coll. Vincent Chagnon).

Les élus ne sont d'ailleurs pas à l'abri de l'« esprit de quartier » et de la partisanerie politique. Mais, au-delà de leurs rivalités internes, ils font cependant front commun face à des municipalités voisines. Cette même unité transcende lorsqu'il s'agit de défendre des dossiers d'envergure régionale comme l'avenir de la MIL Davie, l'intégration à la Communauté urbaine de Québec (CUQ) ou, encore, le développement industriel de la Pointe-de-la-Martinière.

CITOYENS ET VIE MUNICIPALE

Enfin, à défaut de parti d'opposition organisé et reconnu⁸, du moins jusqu'au début des années 1990, des organismes et associations comme les chambres de commerce⁹, les associations de gens d'affaires, le Conseil économique et des regroupements de citoyens exercent leur droit de parole auprès des élus municipaux. Par exemple, depuis le début des années 1980, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (Giram), fondé par des Lévisiens dont plusieurs professeurs du Cégep de Lévis-Lauzon, est devenu un intervenant majeur en matière de patrimoine et d'environnement. Il réussit, en exprimant son point de vue, à mobiliser les médias et à infléchir des décisions politiques.

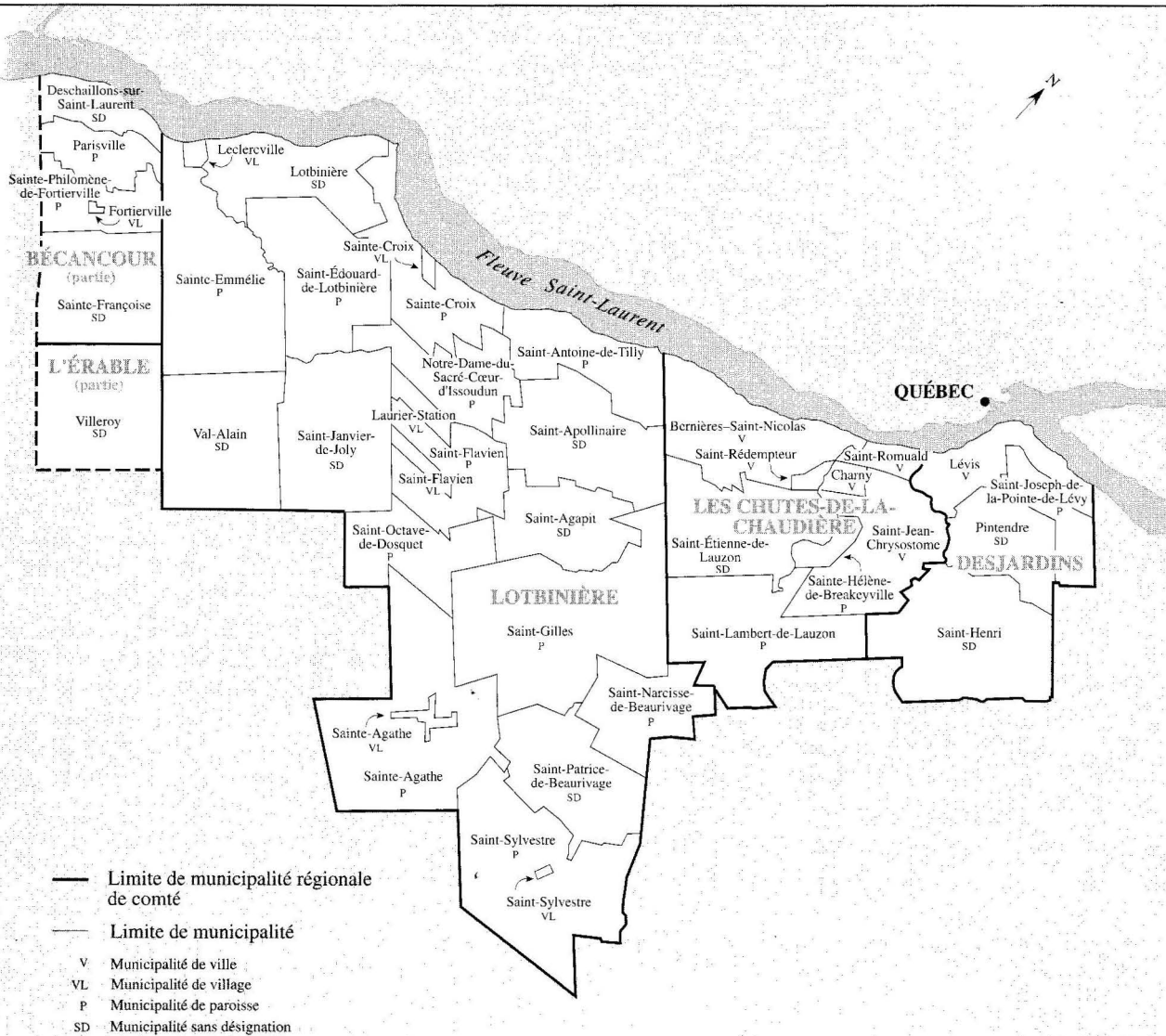
Mais il ne faut pas voir dans ces interventions sporadiques le signe d'une forte participation à la vie municipale. De façon générale, et cela n'est pas propre à la région, les citoyens s'intéressent peu à la politique municipale. Louise Quesnel-Ouellet rappelle dans son étude que ses informateurs « ont été unanimes à déplorer l'hégémonie d'un petit groupe qui mène les affaires municipales, en expliquant ce fait par le manque de collaboration de la part des contribuables¹⁰ ». Une enquête menée par l'Institut québécois d'opinion publique à la fin des années 1970 mentionne que plus de 50 % des Québécois « se désintéressent totalement ou beaucoup des questions et des préoccupations municipales¹¹ ». Le nombre élevé d'élus par acclamation en est une illustration¹².

Les municipalités régionales de comté et la région administrative Chaudière-Appalaches

En 1979, le gouvernement du Québec vote la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125). Une nouvelle structure municipale voit le jour. La municipalité régionale de comté (MRC) est définie comme un territoire où les citoyens vont pouvoir « s'identifier, se reconnaître et participer à l'aménagement de leur cadre de vie¹³ ». Elle devient donc un nouveau cadre d'aménagement du territoire et d'exercice d'un pouvoir politique supramunicipal. Au cours des quatre années qui suivent, 94 MRC sont établies au Québec¹⁴. Les MRC Lotbinière, Les Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins se substituent aux anciennes corporations de comté de Lévis et de Lotbinière à l'automne 1981. Mais la mise sur pied de ces nouvelles instances régionales ne se fait pas sans difficulté.

Carte 10

Les municipalités régionales de comté et les municipalités de Lévis-Lotbinière



**LA POUSSÉE
VERS L'OUEST**

Si, pour certains élus et organismes, ce regroupement semble répondre au désir de faire contrepoids aux visées politiques et économiques de la Communauté urbaine de Québec (CUQ)¹⁵, pour d'autres, l'éventuelle domination des municipalités urbaines de la zone lévisienne est à craindre. Diverses propositions sont alors mises de l'avant : création d'une MRC lévisienne ne regroupant que les municipalités rurales ; regroupement de toutes les municipalités de l'ancien comté de Lévis excluant les villes de Lévis, de Lauzon et de Saint-David ; finalement, partage de la région en deux, avec un clivage est-ouest par la rivière Etchemin¹⁶. Cette dernière option, celle retenue, « se comprend d'autant plus, selon François Hulbert, que le rapport de force a évolué depuis une dizaine d'années en faveur de l'ouest de la Rive-Sud et de la « zone des ponts » qui, par sa forte croissance démographique et l'implantation des équipements qui en découle, tend à ravir la place prépondérante et le rôle de leadership toujours occupés jusqu'à présent par Lévis¹⁷ ».

Dans l'est du comté, les municipalités urbaines et rurales de la zone lévisienne se regroupent en une seule MRC, celle de Desjardins, courtisant au passage, mais sans succès, la municipalité de Beaumont. La MRC Les Chutes-de-la-Chaudière, formée dans l'ouest du comté de Lévis, regroupe quant à elle neuf municipalités. En 1981, elle compte 41 400 habitants, alors que celle de Desjardins en dénombre plus de 43 000 répartis dans six municipalités. Ces deux MRC couvrent respectivement 419 et 182 kilomètres carrés¹⁸.

Dans Lotbinière, particulièrement dans la partie ouest où se retrouvent les municipalités situées à la jonction des zones d'influence de Québec et de Trois-Rivières, le débat s'engage quant à l'opportunité d'adhérer à l'une ou l'autre des MRC. La MRC Lotbinière, finalement définie en 1982, regroupe quelque 25 municipalités rurales pour une population de plus de 25 000 habitants ; sept municipalités du secteur ouest de Lotbinière rejoignent les MRC Bécancour et L'Érable¹⁹. Ces nouveaux lieux « d'exercice d'un pouvoir supramunicipal » venaient à peine d'être créés que le gouvernement provincial élaborait déjà le projet de créer une nouvelle région administrative dans la région de Québec.

LES ATTIRANCES

Les projets de découpage de la grande région de Québec se multiplient en effet à partir de 1983-1984²⁰. Certains intervenants se montrent favorables à un partage des rives sud et nord, alors que d'autres militent pour la création d'une région métropolitaine centrale et d'une région périphérique. Devant l'éventualité de l'adoption de l'une ou l'autre de ces options, les MRC urbanisées de la rive sud, celles de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière, sont inévitablement « tiraillées dans leur appartenance, attirées par la CUQ au sein de la zone métropolitaine [...], mais aussi sollicitées par l'arrière-pays de la Rive-Sud où certains voient en Lévis-Lauzon leur future capitale²¹ ».

Finalement, à la fin de 1987, le gouvernement réunit les régions de L'Amiante, de la Beauce, de la Côte-du-Sud (sauf Kamouraska), de Lévis, de Lotbinière et, enfin, du plateau appalachien sous la dénomination de Région administrative Chaudière-Appalaches (région 12). Délimitée par le fleuve Saint-Laurent, incluant l'archipel de l'Isle-aux-Grues, au nord, la MRC Kamouraska et la frontière américaine, à l'est et au sud, les régions de l'Estrie et de la Mauricie-Bois-Francs, à l'ouest, la nouvelle région couvre une superficie de plus de 15 000 kilomètres carrés. Regroupant 183 municipalités réunies en onze MRC²², elle compte 370 075 habitants en 1991, se classant ainsi au cinquième rang des régions administratives les plus peuplées au Québec²³.

**LA RÉGION
CHAUDIÈRE-
APPALACHES**

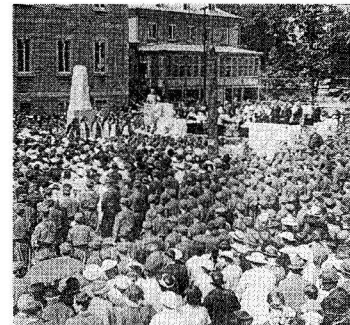
L'Église: une remise en question

Dans la première moitié du XX^e siècle, l'Église est omniprésente dans tous les aspects de la vie des Québécois catholiques. Son pouvoir est renforcé par son engagement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assistance publique et des différentes œuvres de charité. Malgré des assises solides et un discours dominant, elle a de la difficulté à s'adapter à l'évolution rapide d'une société de plus en plus urbanisée et industrialisée. Au cours des années 1960, l'État prend graduellement sa relève en s'appropriant certains domaines qui lui étaient jusqu'alors réservés. En plus de faire face à la déconfessionnalisation et à la laïcisation de la société québécoise, l'Église assiste à l'effondrement de la pratique religieuse.

L'omniprésence

Les dernières paroisses de la région seront fondées dans les années 1930 et 1940. Il s'agit de Sainte-Françoise-Romaine (1931)²⁴, de Val-Alain (1933) et de Saint-Janvier-de-Joly (1936), situées dans la partie ouest du comté de Lotbinière, ainsi que de Sainte-Bernadette-de-Soubirous, détachée de Lauzon en 1943. Deux localités, Bernières et Laurier-Station, ne sont toujours pas érigées canoniquement. Les habitants de Bernières se rendent à l'église de Saint-Nicolas ou dans les municipalités environnantes, alors que ceux de Laurier-Station, desserte religieuse de Saint-Flavien, érigent leur chapelle en 1950.

En 1931, la région est à 99,4 % catholique; cette proportion est de 85,7 % dans la province²⁵. Les autres pratiquants se partagent entre les Églises anglicane (116 individus), presbytérienne (115) et protestante (38) et se concentrent surtout à Breakeyville, Charny, Lévis et Saint-Romuald. Cinquante ans plus tard, sur les 3 525 pratiquants autres que catholiques, 1 255 se



Bénédiction de la statue de sainte Thérèse près de l'église Notre-Dame de Lévis, vers 1930. (Archives de la fabrique de Notre-Dame-de-la-Victoire de Lévis.)

L'abbé Élias Roy, dans sa chambre
du Collège de Lévis, vers 1910.
(Coll. Michel Lessard).



déclarent protestants alors que 1 880 n'indiquent aucune préférence religieuse²⁶. Si ces données ne traduisent pas la pratique réelle de la religion, elles laissent cependant percevoir la très faible percée des confessions religieuses autres que catholique.

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Dès le milieu des années 1960, Robert Ayotte signale « certaines lacunes dans la fréquentation des offices religieux » chez les catholiques, émettant ainsi des « doutes sur la qualité religieuse de l'adhésion chrétienne²⁷ ». Le taux de pratique effective des Québécois se situerait entre 37 % et 45 % à la fin des années 1970²⁸. L'historien Jean Hamelin nuance quelque peu en signalant que les Québécois ont un taux moyen de pratique cultuelle de 45 % en 1982²⁹. Depuis, la pratique religieuse n'a cessé de décroître.

Au début des années 1990, on évalue même entre 30 % et 40 % le taux maximum de pratiquants catholiques dans une région encore fortement rurale comme la Côte-du-Sud (de Bellechasse à Kamouraska)³⁰. On peut sans doute présumer d'un taux plus bas dans une région particulièrement urbanisée. Malgré une forte diminution de la pratique religieuse, les catholiques demeurent toutefois attachés aux rituels du baptême, de la première communion et du mariage et les parents inscrivent majoritairement leurs enfants aux cours d'enseignement religieux.

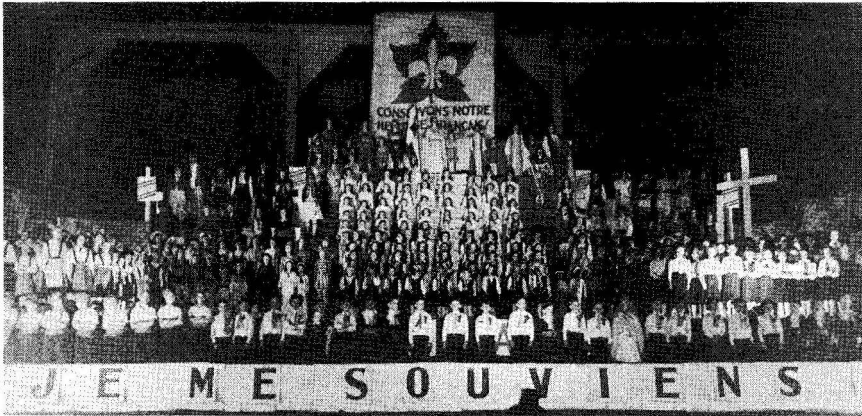
Le dynamisme religieux avant les années 1960

Face aux changements qui affectent la société québécoise, l'Église d'avant les années 1960 raffermirait son encadrement. Pour stimuler la ferveur des pratiquants, elle organise de grands rassemblements. Ainsi, le grand pèlerinage de Saint-Janvier-de-Joly, en 1934, qui attire quelque 15 000 pèlerins³¹

et le congrès eucharistique de Sainte-Croix, en 1959, témoignent de cette ferveur religieuse, mais également de cette emprise d'une « Église triomphaliste » sur la société d'alors.

De fait, l'Église de la première moitié du XX^e siècle encadre ses paroissiens, mais en même temps, elle les sécurise et ce, dans les différents secteurs de la vie communautaire. Rappelons, par exemple, ce rôle joué par le clergé et les communautés religieuses qui œuvrent au sein du Collège de Lévis, de l'Orphelinat Saint-Joseph-de-la-Délivrance, de l'Hospice M^{gr}-Guay et de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Les membres du clergé s'impliquent dans la vie communautaire en mettant en place des mouvements et associations qui visent tout particulièrement les jeunes (JEC, JOC, scouts et guides, OTJ), les femmes (cercles des fermières), les ouvriers (syndicats catholiques) et les agriculteurs (JAC, UPA). D'ailleurs, il n'est pas rare de voir un membre du clergé présider à la création d'une caisse populaire ou d'une coopérative agricole.

**LE CLERGÉ ET
LES MOUVEMENTS
SOCIAUX**



Pageant de la fête
de la Saint-Jean-Baptiste
à Lauzon, 24 juin 1944.
(Archives de la fabrique
de Saint-Joseph-de-Lauzon).

Ainsi, l'abbé Émery Pépin, curé de Saint-Sylvestre entre 1936 et 1942, secondé par les religieuses du couvent, met sur pied de nombreux mouvements paroissiaux : Ligue du Sacré-Cœur, Croisade eucharistique, Jeunesse étudiante catholique, Enfants de Marie, Jeunesse agricole catholique. Il se dévouera également pour l'Union catholique des cultivateurs (UCC) et le Cercle des fermières³². Plusieurs laïcs trouvent d'ailleurs au sein de ces organisations des postes de prestige et d'influence, la direction revenant souvent à ceux qui occupent les rangs supérieurs de la communauté locale.

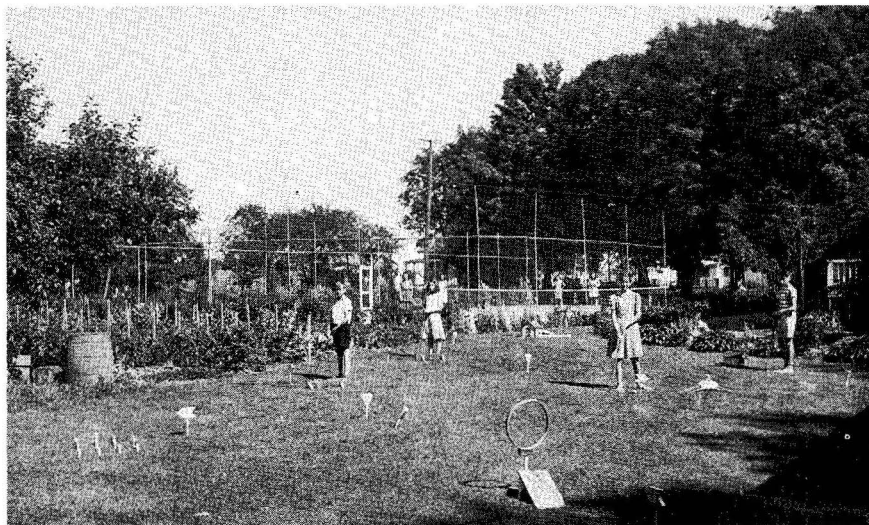
**ENTRE URBAIN
ET RURAL**

Mais alors que les associations paroissiales demeurent particulièrement actives dans les communautés rurales, celles de Lévis connaissent un « déclin graduel, en nombre et en vitalité³³ », et ce dès la fin des années 1940. On attribue alors ce déclin au départ d'un curé de l'endroit, qualifié de « maître organisateur »³⁴. Il en est ainsi des mouvements d'action catholique. Selon le premier vicaire de la paroisse Notre-Dame, dans les villes, « les mouvements d'action catholique ça ne réussit plus ... Les jeunes font les fous, jeunessent ... Et plus ça va aller, plus ça va être pire. C'est un gros problème³⁵ ». À son avis, c'est la proximité de Québec et la prospérité qui ont « fait tomber » ces mouvements dirigés, la plupart du temps, par les mêmes personnes.

Si les confréries, associations pieuses et mouvements d'action catholique déclinent, il en va cependant autrement des associations dites « civiques » (clubs sociaux, associations d'entraide, etc.). Ainsi, à Saint-Romuald, la section locale de la Société Saint-Jean-Baptiste connaît un succès certain deux ans après sa fondation : en 1965, on y dénombre quelque 600 membres³⁶. Il en est de même des chambres de commerce, des Lions, du club Richelieu et des Chevaliers de Colomb. Les membres en retirent d'ailleurs du prestige, puisqu'il « faut un certain statut et surtout un certain revenu³⁷ » pour y adhérer.

Autre phénomène observable, les paroisses rurales les plus peuplées, généralement les plus anciennes, sont celles qui sont les mieux pourvues en organismes et associations paroissiales pieuses, charitables ou même à caractère économique³⁸. Dans les localités plus jeunes, comme les « colonies de Lotbi-

Terrain de jeux chez
L.-O. Pagé, Lotbinière.
(ANQ-Q, Fonds
Magella Bureau,
cote P547/CPN-292-2).



nière» — ainsi surnommées parce qu'elles furent arpentées, loties et colonisées lors de la grande Dépression —, les habitants mettent tout d'abord l'accent sur leur survie et leur installation. Selon Robert Ayotte, « les organisations [y] sont difficiles à implanter à cause de l'exigence du travail et d'un manque de confiance chez la population³⁹ ».

La remise en question

Si, jusqu'alors, on observait un certain relâchement dans la pratique religieuse, l'ampleur du phénomène, après les années 1960, se traduit par son caractère collectif. Plusieurs leaders, dont les membres du clergé, sont particulièrement inquiets et désespérés : « Tant chez les prêtres que les laïcs que nous avons pu interroger, on manifeste un certain malaise devant l'évolution actuelle⁴⁰ » ; ils vivent difficilement « cette situation déficitaire de la vie de l'Église locale⁴¹ ». L'ordre ancien, les valeurs et les comportements religieux d'avant les années 1960 ne reviendront pas. Pour une jeune fille de Lotbinière, la « religion qu'on présente aux gens, c'est des mots⁴² ». Selon Ayotte, un « fossé d'incompréhension » se creuse entre les pasteurs et les fidèles. Ils ne vivent « pas sur la même longueur d'onde⁴³ ». Mais, dans les faits, la crise religieuse dépasse le cadre régional.

Face aux changements qui affectent les sociétés à l'échelle mondiale, le Concile Vatican II (1962-1965) est amené à poser publiquement « le problème des rapports nouveaux à instaurer entre l'Église et le monde⁴⁴ ». Un curé de Lotbinière souligne alors que « le Concile nous éveille pas mal. Nous-mêmes, nous étions mêlés de ce point de vue là par un défaut d'éducation. Nous n'étions pas habitués à retourner à l'Évangile⁴⁵ ». L'Église des années 1960 et suivantes cherchera donc à inventer de nouvelles réponses aux situations qui se présentent.

À L'HEURE DE VATICAN II

Vatican II tente de moderniser l'environnement religieux et la liturgie : utilisation de la langue du pays au lieu du latin, lieu de culte dépouillé, simplification des rites, participation accrue des fidèles, abandon de la soutane pour les religieux et du costume pour les religieuses. Cependant, pour un vicaire du milieu des années 1960, « les réformes n'ont pas beaucoup d'influence. Du point de vue des convictions, qu'on change la formule de communion ou non, si les gens restent assis, les bras croisés, sans rien comprendre de ce qui se fait, ça ne donne rien⁴⁶ ».

Malgré ces changements, la vie religieuse est marquée par ce relâchement de la pratique et par « une brèche dans le bloc solide des croyances religieuses⁴⁷ ». La messe dominicale, la confession et certaines formes de

LE DÉSINTÉRÊT

dévotion ou d'associations pieuses sont sérieusement remises en cause. Une jeune fille, responsable d'un mouvement d'action catholique, signale que « La confession « achale » [...]. Mais il y en a qui ne s'en font pas avec cela ; ils n'y vont pas, tout simplement⁴⁸ ». L'organisation paroissiale elle-même est dans « un état de dislocation et d'épuisement⁴⁹ ». Cependant, en milieu rural où le mode de vie est plus traditionnel, les changements semblent moins draconiens, quoiqu'ils suscitent « suffisamment de questions »⁵⁰.

L'éducation et les besoins régionaux

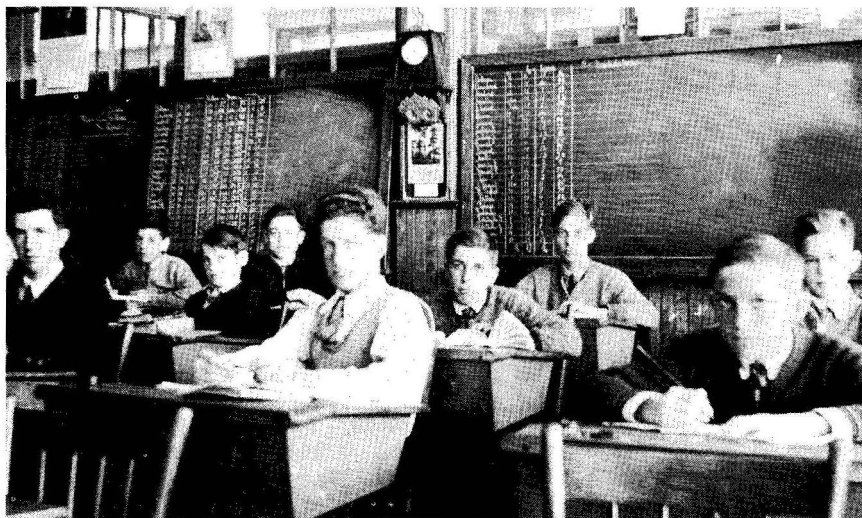
Après 1930, le système d'enseignement au Québec traverse différentes phases. Jusqu'au début des années 1960, deux réseaux confessionnels, l'un catholique, l'autre protestant, composent le système scolaire public. Aux écoles publiques, s'ajoutent des écoles privées comme les collèges classiques et les couvents, les universités et tout un réseau d'écoles relevant de différents ministères⁵¹. À l'aube des années 1960, de profondes inégalités sociales, une fréquentation scolaire peu enviable, un fouillis dans les structures et les programmes scolaires et une accessibilité restreinte à la formation post-secondaire caractérisent le système d'enseignement au Québec. Des changements s'imposent.

L'éducation avant les années 1960

Dans les campagnes, ce sont les écoles de rang qui prédominent. Ce modeste lieu d'apprentissage a formé, génération après génération, des jeunes de différentes paroisses en leur inculquant les notions de base et en leur transmettant les valeurs traditionnelles basées sur une idéologie religieuse et particulièrement « ruraliste » :

Il y avait sept degrés et plus de quarante élèves à qui il fallait dispenser toutes les matières : Catéchisme, Prière, Histoire Sainte, Grammaire, Dictée, Rédaction, Arithmétique, Calcul mental et écrit, Histoire du Canada, Géographie, Bienséance, Hygiène, Leçons des choses, Agriculture, Dessin et Anglais. Dire qu'il y avait place aussi pour les travaux manuels et le chant!⁵²

En 1935, 13 589 enfants âgés de cinq ans et plus se répartissent dans les 260 écoles élémentaires de la région ; de ce nombre, quatre écoles de confession protestante instruisent 51 enfants dont la grande majorité sont de langue maternelle anglaise⁵³. Malgré des progrès évidents depuis le début du siècle, notamment dans l'accroissement du nombre d'écoles et d'enseignants, 28 % des enfants de moins de 17 ans ne sont toujours pas inscrits⁵⁴. « Malheu-



Classe de cinquième année
au Collège
de Saint-Romuald,
tenu par les Frères
de Saint-Gabriel, 1934.
(Coll. Rosaire Saint-Pierre).

reusement, des élèves bien talentueux, les aînés des familles surtout, quittaient trop tôt l'école⁵⁵ ».

Les rapports des inspecteurs d'écoles signalent des taux d'absentéisme importants et l'inscription dans les registres n'est pas toujours synonyme de fréquentation scolaire. « Les jeunes garçons devaient s'absenter souvent, pour les « labours », les « semences », les « récoltes » ou encore pour aider aux travaux de la ferme⁵⁶ ». Cette jeune main-d'œuvre agricole qui apporte un supplément de revenu ou le besoin d'aides dans les tâches domestiques contribuent au retrait massif d'enfants de la petite école. D'ailleurs, jusqu'en 1943, rien n'oblige les parents à faire instruire leurs enfants. Après cette date, l'école, désormais gratuite dans le réseau des écoles primaires publiques⁵⁷, devient obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans.

L'absentéisme ou l'abandon de l'école est un phénomène encore plus prononcé chez les jeunes de 14 à 17 ans. En 1935, ce sont les jeunes garçons surtout (69 %) qui ne sont pas inscrits à l'école. Pour ceux qui le sont, à peine le tiers fréquentent les cours du niveau primaire complémentaire (7^e et 8^e années) et du niveau supérieur (9^e, 10^e et 11^e années) des écoles publiques de la région. De fait, la majorité des garçons qui poursuivent des études « secondaires » prennent la voie du collège privé alors que les filles se dirigent massivement vers les écoles ménagères, normales et d'infirmières.

L'ABSENTÉISME

**LA VIE D'INSTITUTRICE À L'ÉCOLE DU RANG SAINT-PATRICE,
SAINT-LAMBERT DE LÉVIS, FIN DES ANNÉES 1940**

Résidant à l'école, tout au long de la semaine, au début de février, la provision annuelle de bois était épuisée, et ce n'était pas avec le sourire aux lèvres que le régisseur se voyait obligé de livrer quelques voyages de bûches pour finir la saison hivernale ! L'école lambrissée en bardeaux, une lampe à pétrole pour tout éclairage, alors que les voisins s'éclairaient à l'électricité ; un poêle à deux ponts pour réchauffer deux pièces, alors qu'avec une hache, je fendais le bois d'allumage, dans la remise arrière ! Pas de moustiquaire ni d'eau courante, je devais charroyer l'eau pour désaltérer mes 42 élèves inscrits ainsi que pour mon usage personnel, sans oublier que je résidais avec ma jeune sœur, élève de sixième année. Des toilettes chimiques étaient installées dans le corridor d'entrée.

Le soir, après le souper, à la lueur de la lampe, les souris déambulaient un peu partout dans les pièces et la nuit, quelques-unes partageaient mon lit ! Il faisait tellement froid, dans cette école, en hiver, que je devais allumer le poêle à bois, vers les 5 h le matin.

Deux tableaux noirs étaient suspendus aux murs, une armoire renfermait quelques bouquins, les murs peints en vert auraient bien mérité une peinture nouvelle ! Les élèves, jumelés sur des bancs à lisses, respectaient l'espace individuel permis. La boîte à bois prenait place entre le poêle et la porte de sortie.

Une cloison séparait la salle de classe des deux pièces que j'occupais : une cuisine et une chambre à coucher. Dans la cuisine, une table, deux chaises droites, une berceuse, une radio à batteries et une armoire ; dans la chambre à coucher, un lit double, une petite table, un pot de chambre pour les mictions de nuit.

Malgré toutes ces petites misères, n'allez pas croire que j'étais malheureuse ! Au contraire, l'institutrice de rang était, en ce temps-là, la personne « choyée », mise sur un piédestal !

Source : Le Groupe des Seize, *Images de vie*, Saint-Romuald, Les Éditions Sans âge, 1993, p. 50-51.

**LA VITALITÉ
LÉVISIENNE**

Lévis est probablement la municipalité la mieux dotée en institutions d'enseignement. Par exemple, en 1950, outre les quatre écoles primaires supérieures et les trois couvents contrôlés par la commission scolaire locale, on note la présence du Collège et du Couvent, de l'Orphelinat Saint-Joseph-de-la-Délivrance, du Juvénat des Frères Maristes, de l'Institut Pie X, de l'École Saint-François-Xavier. Durant les années 1950, on y construit le Couvent Christ-Roi, l'École Notre-Dame et le Couvent Marguerite-d'Youville. En 1961-1962, est érigée l'école secondaire M^{gr}-Déziel destinée à regrouper 800 élèves de la 8^e à la 12^e année.

En 1961, 20 327 enfants de Lévis–Lotbinière fréquentent les 230 écoles (publiques et indépendantes) de l'élémentaire et du secondaire. De ce nombre, à peine 8 % fréquentent les 21 écoles « indépendantes » représentées par les couvents et collèges privés. L'école de rang a déjà commencé à laisser sa place à l'école centrale du village. Par exemple, à Val-Alain — où l'on comptait 14 écoles en 1935 — une école centrale, dirigée par les Sœurs de la Charité de Saint-Louis, ouvre ses portes en septembre 1957⁵⁸. En ville, ces écoles à classes multiples étaient déjà établies.

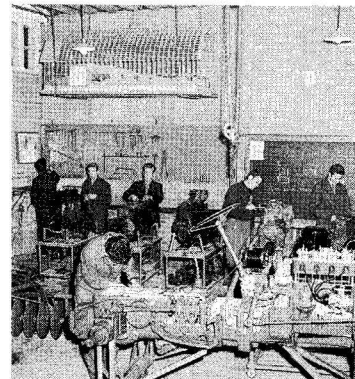
L'enseignement supérieur et la formation professionnelle

Avant les années 1960, la grande majorité des jeunes terminent leur formation scolaire après avoir acquis les connaissances de base à l'école de rang ou de quartier. Les familles qui peuvent engager les frais découlant d'une instruction plus poussée inscrivent leurs garçons dans des institutions privées qui offrent le cours classique, seule voie d'accès, jusqu'en 1953, à la formation universitaire. Il va sans dire que ce n'est qu'une minorité qui en profite. Par exemple, pour l'année scolaire 1936-1937, sur 724 inscriptions au Collège de Lévis, 351 suivent le cours classique, les autres étant inscrits au cours commercial⁵⁹. D'autres institutions religieuses du comté de Lévis donnent également une formation classique, généralement de 1^{er} degré, aux jeunes garçons. Il s'agit de l'École apostolique Notre-Dame, du Juvénat Sainte-Anne des Frères Maristes, du Juvénat du Christ-Roi et de celui de Notre-Dame-du-Saint-Laurent, à Saint-Romuald. En dehors des collèges classiques ou commerciaux, on retrouve les écoles des arts et métiers et les écoles d'agriculture.

Le Collège La Mennais, de Sainte-Croix, dispense une formation agricole dès 1934. Comme cela est souvent le cas dans ce genre d'institution, l'initiative de fondation revient au curé de la paroisse, l'abbé Ulric Couture, qui en confie la direction aux Frères de l'Instruction chrétienne. Ces derniers décident, en 1950, de construire une école destinée exclusivement à la formation professionnelle rurale. Entre les mois de novembre et d'avril, celle-ci offre la formation agricole aux garçons, alors qu'entre juin et septembre, elle est ouverte aux filles et leur donne accès à des cours d'enseignement ménager. On note également la présence d'une clientèle adulte, essentiellement des agriculteurs, qui viennent y suivre des cours de perfectionnement. À l'automne 1989, l'école fait place au Centre agronomique de Sainte-Croix, comme on l'a vu au chapitre 16.

Après maintes difficultés, l'enseignement technique connaît ses heures de gloire. En effet, ce type d'écoles connaît une expansion importante, tout

Atelier de mécanique à l'École d'agriculture de Sainte-Croix, 1959. (Centre agronomique de Sainte-Croix, Coll. École d'agriculture de Sainte-Croix, n° 3012-59H).



d'abord après la signature, en 1939, d'une entente fédérale-provinciale, puis après la Deuxième Guerre. À Lauzon, l'École des arts et métiers forme une main-d'œuvre qualifiée pour les chantiers maritimes et les industries de guerre⁶⁰. Des cours théoriques et pratiques, d'une durée de trois ans, sont alors accessibles aux élèves qui ont terminé leur 7^e et leur 8^e année⁶¹. Des cours de dessin industriel, d'ajustage mécanique, d'électricité, de charpente, de « modèlerie », d'ébénisterie, de ferblanterie et de soudure électrique y sont offerts⁶². D'ailleurs, l'impact des chantiers maritimes de Lauzon est tel qu'on discute même de la possibilité d'établir une école de construction maritime à Lauzon au début des années 1940⁶³. Finalement, avec les réformes scolaires des années 1960, l'École des arts et métiers sera intégrée au réseau des écoles secondaires.

Pour les jeunes filles... une éducation dite « féminine »

Les jeunes filles qui désirent poursuivre des études post-élémentaires ont pour leur part un éventail de choix qui les confinent à des carrières dites « féminines ». En milieu rural, par exemple, on les encourage fortement à s'inscrire dans les écoles ménagères qui gagnent alors en popularité. Ces écoles ménagères sont au milieu rural ce que sont généralement les écoles normales au milieu urbain⁶⁴. Des quatre écoles ménagères créées entre 1912 et 1919, seule subsiste, en 1960, celle de Sainte-Croix dirigée par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. Celles de Saint-Romuald, de Lotbinière et de Lauzon sont disparues⁶⁵.

LES CHOIX

Une minorité de filles, particulièrement issues de milieux plus aisés, complètent le cours Lettres et Sciences (8^e à 11^e année) ou acquièrent une formation classique (8^e à 15^e année)⁶⁶. Les couvents Jésus-Marie, de Lauzon, et Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, de Lévis, dispensent de plus une formation commerciale. Par ailleurs, pour celles qui se destinent à l'enseignement, le Couvent de Lévis, dirigé par les Sœurs de la Charité de Québec, offre le cours d'école normale entre 1941 et 1969⁶⁷. La clientèle provient de la région immédiate, mais également des comtés avoisinants de Montmagny, Bellechasse et Dorchester⁶⁸. En 1961, elles sont 111 normaliennes à tenter d'obtenir leur brevet d'enseignement. La seule autre institution à dispenser cette formation est le Scolasticat des Frères Maristes de Lévis qui prépare les religieux pour l'enseignement. Les choix d'éducation offerts aux jeunes filles (institutrices, infirmières ou secrétaires) sont fortement tributaires des rôles que leur attribue la société d'alors. On quitte facilement ces professions pour devenir des épouses et des mères.

LES SOINS INFIRMIERS

C'est à partir de 1944 que les jeunes filles ont accès à l'école de « gardes-malades » de l'Hôtel-Dieu de Lévis, ouverte depuis 1926. D'ailleurs,

seules les jeunes filles de Lévis, Lauzon et Bienville peuvent alors avoir accès à cette formation qui, auparavant, était réservée aux religieuses hospitalières. Affiliée à l'Université Laval depuis 1934, cette institution formera 698 laïques et 94 religieuses entre 1926 et 1972. Le cours, réparti sur trois années, se partage entre les études théoriques et l'expérimentation clinique dans les différents départements.



Première promotion
de l'École des infirmières
de l'Hôtel-Dieu de Lévis,
1946.

(Coll. Michel Lessard,
Photo Studio Gosselin).

Compte tenu de l'augmentation significative de la clientèle étudiante, un premier déménagement a lieu en 1963 dans une nouvelle annexe de l'hôpital. Deux ans plus tard, on emménage dans un édifice récemment construit à l'angle des rues Saint-Omer et Mont-Marie; 250 étudiants, en majorité des filles, y sont inscrits. L'école ferme en 1972, l'enseignement des techniques infirmières étant désormais dispensé par les cégeps⁶⁹.

La réforme scolaire et son impact...

À l'aube des années 1960, une réforme majeure du système d'éducation s'impose. L'objectif est de rendre plus accessible l'éducation secondaire et d'élaborer des programmes et une pédagogie adaptés à la société. On assiste alors à la création du ministère de l'Éducation et de 55 commissions scolaires

régionales catholiques en 1964, à la mise sur pied des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) en 1967, de l'Université du Québec et de ses constituantes à compter de 1968 et au regroupement des commissions scolaires locales en 1972. L'éducation relève désormais entièrement de l'État.

Dans la région, ces réformes ont des conséquences majeures. Déjà, depuis la fin des années 1950, un mouvement en faveur de la centralisation des écoles se fait sentir. On souhaite ainsi regrouper les élèves dans des écoles à classes multiples, entraînant par le fait même la disparition graduelle des écoles de rang. Le transport scolaire devient alors une réalité quotidienne pour des milliers d'écopiers...

LES COMMISSIONS SCOLAIRES RÉGIONALES

Au milieu des années 1960, les quelque 1 500 commissions scolaires locales du Québec ne pouvant pas toutes assurer adéquatement la formation secondaire, le gouvernement procède à la création des 55 commissions scolaires régionales (CSR). C'est ainsi que sont fondées les CSR Louis-Fréchette et de Tilly. Le territoire de cette dernière couvre les commissions scolaires locales (niveau élémentaire) Sainte-Foy, Chaudière-Etchemin, Marie-Victorin et Lotbinière, alors que la CSR Louis-Fréchette réunit les commissions scolaires Nouvelle-Beauce, des Abénakis, Bellechasse, Pointe-Lévy et De l'Élan. De plus, l'accroissement significatif de la clientèle scolaire de niveau secondaire — 70 % entre 1961 et 1971⁷⁰ — entraîne la création d'écoles secondaires regroupant de 1 000 à 4 000 étudiants âgés de 12 à 18 ans. Enfin, la CSR Louis-Fréchette met en place deux centres d'éducation des adultes à vocation provinciale, l'un à Saint-Henri (montage de ligne) et l'autre à Saint-Romuald (machinerie lourde).

LES COMMISSIONS SCOLAIRES LOCALES

Depuis le milieu des années 1980, suite à cette volonté de regrouper les commissions scolaires des niveaux élémentaire et secondaire, nous retrouvons trois commissions scolaires sur le territoire : celles des Chutes-de-la-Chaudière et de Lotbinière, fondées en 1986, et, depuis 1992, celle de Lévis-Bellechasse. Compte tenu des divergences d'intérêts entre les milieux urbain (Lévis) et rural (Bellechasse), cette dernière commission scolaire fut scindée en deux entités distinctes en 1995. En plus de donner des cours au primaire et au secondaire, deux des trois commissions scolaires de la région offrent également des services éducatifs aux adultes.

Le cégep et l'université

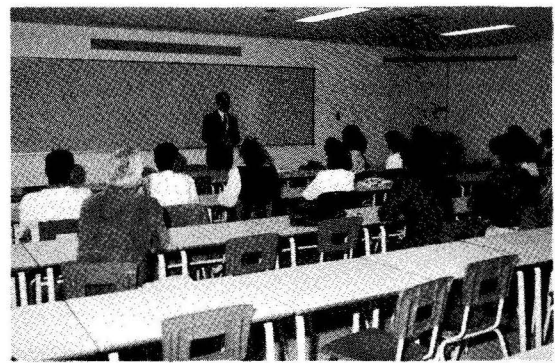
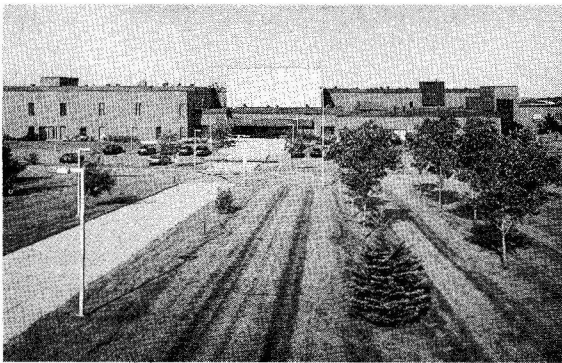
C'est également au milieu des années 1960, après la publication du rapport Parent (1964), que des démarches sont entreprises afin de mettre sur pied des collèges d'enseignement général et professionnel dispensant une formation préuniversitaire destinée aux jeunes de 17 à 20 ans.

Dès 1967, le Collège de Lévis offre une formation de niveau collégial aux garçons et, à compter de 1969, aux filles. Soixante pour cent des étudiants y suivent un enseignement régulier à temps plein et on y dénombre, pour l'année 1994-1995, quelque 300 étudiants. Depuis la fin des années 1970, grâce à la contribution du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins, le Collège dispense également un enseignement spécialisé dans le secteur de l'administration et de la coopération⁷¹; environ 90 étudiants sont inscrits à ce programme en 1994-1995.

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le Cégep de Lévis-Lauzon
en 1992.

(Coll. Cégep Lévis-Lauzon).



C'est en 1969 que le Cégep de Lévis-Lauzon voit le jour. Il « tire ses racines » de l'École des arts et métiers devenue, depuis la fin des années 1950, l'Institut de technologie de Lauzon. Il dessert une clientèle provenant des comtés voisins⁷² et offre à la fois une formation générale conduisant à des études universitaires et une formation professionnelle devant déboucher sur le marché du travail. C'est d'ailleurs dans le but d'attirer de nouvelles clientèles que cette institution défend, au début des années 1990, cette idée d'implanter un centre de formation au cœur de la MRC Les Chutes-de-la-Chaudière. On espère alors freiner l'exode de la clientèle collégiale. En effet, les finissants du secondaire des MRC Lotbinière et Les Chutes-de-la-Chaudière — dans une proportion de 86,5 % et de 68 % en 1989⁷³ — se dirigent massivement vers des collèges d'autres régions, surtout vers le Cégep de Sainte-Foy.

À l'automne 1975, le Cégep emménage dans de nouveaux locaux sur la route M^{re}-Bourget, à Lévis. Cet agrandissement et le développement important de sa formation professionnelle⁷⁴ sont à l'origine de l'augmentation significative de la clientèle qui dépasse 3 500 étudiants en 1995. Les différentes techniques qu'on y enseigne répondent aux besoins du milieu socio-économi-

Salle de cours du Centre
d'études universitaires de la
Rive-Sud à Lévis, Université
du Québec à Rimouski.
(Coll. Centre d'études
universitaires de la
Rive-Sud).

que régional (centre hospitalier et de services, PME, industrie de la pétrochimie, chantier maritime, etc.).

LA ROBOTIQUE

Depuis 1984, le Cégep intègre un centre spécialisé de robotique⁷⁵ qui, depuis juillet 1995, constitue une corporation sans but lucratif, membre du réseau Transtech. Ce réseau comprend 18 centres axés sur le transfert technologique et associé à des institutions collégiales du Québec. En 1995, il regroupe quelque 12 ingénieurs et techniciens qui se consacrent exclusivement à des interventions en entreprise : information, automatisation et robotisation des opérations. Depuis sa création, le Centre compte de nombreuses réalisations, notamment des collaborations avec Bombardier, le Groupe MAAX, Culinar, Olco, Multimarkes, Texel, Prôcycle et Inglis⁷⁶.

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Du côté de l'enseignement universitaire, la région profite de la proximité de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration publique, situées à Sainte-Foy, et de constituantes de l'Université du Québec (UQTR à Sainte-Foy et UQAR à Lévis). Des représentants des secteurs socio-économiques ont également formé la Corporation de développement de services universitaires en Chaudière-Appalaches dont le but est d'étudier un projet d'implantation d'une institution universitaire destinée à desservir la population de cette région administrative. Outre cette corporation, notons également l'existence d'un Comité consultatif des services universitaires regroupant exclusivement les MRC du littoral, de Montmagny à Lotbinière. L'objectif de ce comité est d'aider les universités présentes sur le territoire à déterminer les besoins et de s'assurer qu'elles répondent aux attentes du milieu⁷⁷.

Ainsi, outre les quelques programmes destinés à des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, offerts à Lévis par l'Université Laval, la région profite de la présence, depuis septembre 1980, du Centre d'études universitaires de la Rive-Sud, une annexe de l'Université du Québec à Rimouski. C'est le Collège de Lévis qui, depuis août 1991, accueille le Centre dans ses murs⁷⁸. À l'hiver 1995, cette institution dispense un enseignement à quelque 1 100 étudiants dont 22 % proviennent de la rive nord. Ces étudiants, dont 85 % suivent une formation à temps partiel, sont inscrits à des études de premier cycle en sciences de l'administration et en sciences comptables (80 %), en sciences infirmières (10 %), en sciences humaines et en sciences de l'éducation (10 %). Deux programmes de deuxième cycle, une maîtrise en gestion de projet et une maîtrise en éthique, y sont également dispensés. Environ 60 % de la clientèle, en 1994-1995, provient de Lévis, de Saint-Jean-Christophe, de Saint-Romuald et de Charny. On compte très peu d'étudiants de Lotbinière.

Enfin, à l'hiver 1995, des gens provenant de divers secteurs, notamment des milieux des affaires, des institutions Desjardins, des syndicats et de

la Chambre de commerce de Lévis, ont mis sur pied la Fondation de l'Université de Lévis. Cet organisme, qui obtient l'appui de Jean Garon, député de Lévis et alors ministre de l'Éducation, a pour but d'encourager l'enseignement universitaire sur la rive sud et, éventuellement, de susciter l'implantation d'une telle institution à Lévis.

Les services de santé et de bien-être

La Loi de l'assistance publique, votée en 1921, définit pour les quarante années à venir le cadre d'intervention de l'État. Elle constitue alors « l'instrument fondamental de l'intervention des pouvoirs pour aider les Québécois incapables de satisfaire leurs besoins fondamentaux⁷⁹ ». C'est modestement, cependant, que le gouvernement accorde une assistance gouvernementale aux hôpitaux et aux institutions de bienfaisance⁸⁰. Ces décennies demeurent donc propices à la création et à la consolidation d'institutions de bienfaisance destinées à répondre aux besoins sans cesse croissants d'une société en pleine expansion.

Les institutions de santé avant 1960

Le gouvernement met sur pied, à compter de 1926, des unités sanitaires destinées à desservir « médicalement » les populations rurales et semi-urbaines. En 1930, on dénombre 23 unités sanitaires desservant 29 comtés, dont ceux de Lévis et de Lotbinière. Établies à la demande du conseil de comté, ces unités sanitaires installent leurs quartiers généraux dans la localité la plus importante du comté, soit à Lévis et à Sainte-Croix. Leur maintien est alors assuré par des contributions des différentes municipalités de la région et par le gouvernement provincial.

À cette époque, on considère ce système comme « étant le plus efficace pour régler le problème de l'hygiène rurale ». Ces deux unités sanitaires, composées de 4 médecins, 10 infirmières, un vétérinaire et un inspecteur à la fin des années 1940, desservent une population de 74 000 habitants. Comme elles font partie du district sanitaire de Lévis, qui comprend également l'unité sanitaire de Dorchester, la région dispose d'un personnel professionnel régional offrant des services communs : médecin, infirmières, vétérinaire, dentiste, techniciennes et clinicien en tuberculose.

Leur mandat consiste à veiller à la santé publique sur le territoire. Leur programme d'intervention est particulièrement exhaustif : éducation en hygiène publique et dentaire, en hygiène maternelle et de la première enfance (clinique de nourrissons), contrôle des maladies contagieuses et dépistage de la

tuberculose, études démographiques, enquêtes de salubrité et analyses en laboratoire⁸¹. De plus, alors que l'unité sanitaire de Lévis ajoute à son programme des interventions en hygiène industrielle, celle de Lotbinière procure des services médicaux aux colons⁸².

L'HÔPITAL DE CHARNY

Outre la présence de son unité sanitaire et de l'Hôtel-Dieu de Lévis qui poursuit depuis 1892 sa mission hospitalière, le secteur urbanisé du comté de Lévis se dote, en 1932, d'un second hôpital localisé à Charny. La direction, d'abord confiée à un personnel laïque puis, à compter de 1942, aux Sœurs de Saint-François-d'Assise, revient en 1948 à la communauté des Sœurs Saint-Paul de Chartres, de Sainte-Anne-des-Monts. L'institution sera agrandie à trois reprises en 1935, en 1938 et en 1947-1948. En plus d'offrir des soins de longue durée, cet hôpital de 80 lits dispense toute une gamme de soins intermédiaires : médecine, chirurgie mineure et consultations externes, services de laboratoire et de radiologie.

Tableau 19.1
*Répartition des malades hospitalisés dans les institutions régionales
et extra-régionales en 1948*

Lieu d'origine	Hospitalisation dans un hôpital						Total	
	du comté		de Québec		d'ailleurs			
	N	%	N	%	N	%	N	%
Lotbinière	-	-	638	48,0	692	52,0	1 330	100,0
Lévis	2 165	74,5	673	23,2	67	2,3	2 905	100,0
Région d'étude	2 165	51,1	1 311	30,9	759	18,0	4 235	100,0
Beauce	1 170	34,3	1 369	40,0	881	25,7	3 420	100,0
Québec ¹	21 541	98,0	- ²	-	439	2,0	21 980	100,0

1. Ville et comté ; 2. Voir les données relatives au comté.

Source : *Enquête sur les services de santé de la province de Québec*, vol. 4 et 5, Québec, Ministère de la Santé, 1951, p. 330-332.

L'ACCESSIBILITÉ

Certaines données de l'*Enquête sur les services de santé de la province* réalisée en 1948 apportent quelques précisions sur l'accessibilité des centres hospitaliers. La population du comté de Lévis est particulièrement bien desservie, puisqu'elle obtient un taux d'hospitalisation de 74,5 % « dans un hôpital du comté » ; plus de 23 % de la population lévisienne se dirige cependant vers les hôpitaux de Québec. D'ailleurs, en abordant les cas d'hospitalisation en provenance des comtés de Bellechasse, de Dorchester et de Lotbinière, les enquêteurs signalent qu'on « pourrait s'arrêter à l'hôpital de Lévis en passant, car cet hôpital [de 174 lits] est assez bien organisé et n'est occupé qu'à 59,4 %



Clinique de pédiatrie
à l'Hôtel-Dieu de Lévis,
vers 1940. On y aperçoit le
docteur Paul Racicot et
Sœur Thérèse Bissonnette.
(Coll. Jules Racicot,
Photo Lucien Gosselin).

de sa capacité⁸³ ». Les enquêteurs signalent d'ailleurs que de nouvelles habitudes de fréquentation auraient pour effet de décongestionner les hôpitaux de Québec qui ont alors un taux d'occupation particulièrement élevé : 82 % à l'Hôtel-Dieu de Québec (390 lits).

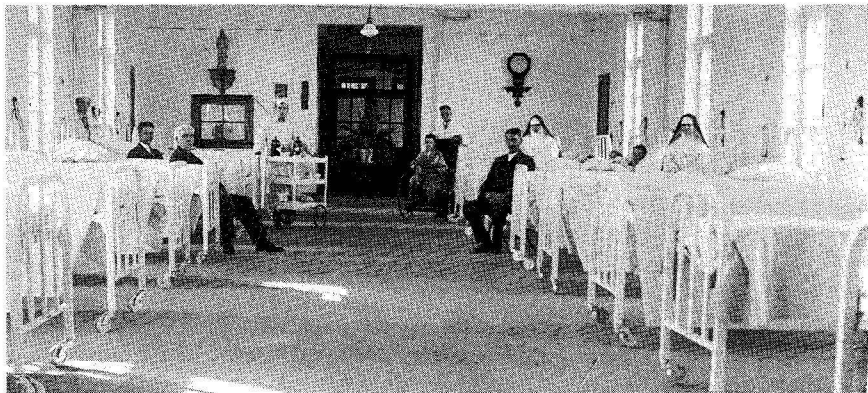
Par contre, comme le comté de Lotbinière n'a aucun lit pour traitements actifs, la population se dirige vers les hôpitaux des comtés avoisinants : 48 % des malades vont à Québec et plus de 32 % s'adressent aux institutions hospitalières des comtés environnants (Lévis, Beauce, Mégantic et Frontenac). Enfin, près de 20 % se dirigent vers Trois-Rivières, Arthabaska, Sherbrooke et, de façon moindre (1 %), vers Montréal. On note des écarts significatifs avec le comté avoisinant de Beauce et la ville de Québec.

Tableau 19.2
Répartition des médecins, dentistes et infirmières en 1948

COMTÉ	Population	MÉDECINS ACTIFS			Total	Ratio	Dentistes	Infirmières
		Praticiens	Spécialistes	Hygiénistes				
Lotbinière	30 500	11	-	1	12	1/2542	1	4
Lévis	43 660	22	7	3	32	1/1364	10	65
Région d'étude	74 160	33	7	4	44	1/1685	11	69
Québec (ville)	170 000	196	140	12	348	1/489	64	558
Comtés voisins								
Bellechasse	27 085	9	-	1	10	1/2708	-	3
Beauce	51 188	24	1	1	26	1/1969	7	18
Dorchester	37 815	11	-	1	12	1/3151	-	3

Source : *Enquête sur les services de santé de la province de Québec*, vol. 4 et 5, Québec, Ministère de la Santé, 1951, p. 330-332.

Salle de l'Hôtel-Dieu
de Lévis, vers 1940.
(Coll. Monastère
des Augustines de Lévis).



LE PERSONNEL

La distribution des professionnels de la santé est également révélatrice. Une recension révèle qu'en 1948, près de 75 % des médecins actifs (32/44) desservent le comté de Lévis : soit un médecin pour 1 364 habitants comparativement à un médecin pour 2 542 habitants dans le comté de Lotbinière. À l'intérieur même du comté de Lévis, des disparités importantes apparaissent : un médecin pour 2 116 ruraux comparativement à un pour 612 citadins. Le même phénomène s'observe chez les autres professionnels de la santé, comme les dentistes et les infirmières.

Les services de santé et les services sociaux après 1960

Avec l'adoption, au début des années 1960, du programme d'assurance-hospitalisation, qui accorde la gratuité des soins de santé et l'équité en matière de services, et de la loi des hôpitaux, l'État se substitue graduellement au domaine privé. Des institutions jusqu'alors contrôlées par des communautés religieuses deviennent publiques. Ces communautés, qui auparavant détenaient un pouvoir reconnu et un prestige certain, se trouvent ainsi évincées d'un champ qui leur était auparavant réservé.

Maintenant plus que centenaire, l'Hôtel-Dieu de Lévis est devenu une entreprise d'envergure qui occupe la plupart des grands champs de la médecine moderne. En 1959 et en 1960, on entreprend la construction d'une salle de réunion à l'arrière de la partie centrale et l'agrandissement de l'hôpital par l'ajout d'une aile de dix étages. Cette dernière entreprise, dont les coûts s'élèvent à cinq millions de dollars, vise alors à doubler le nombre de lits disponibles. Tout récemment, au cours de l'année 1994, de nouveaux travaux touchant l'agrandissement de l'urgence et la rénovation de l'entrée ont été réalisés⁸⁴.

**L'HÔTEL-DIEU
DE LÉVIS**

Depuis 1972, moment de son affiliation à l'Université Laval, l'Hôtel-Dieu collabore à la formation de médecins dans le cadre de programmes en médecine familiale et en internat multidisciplinaire⁸⁵. Une collaboration a également été établie avec les départements de radiologie et de psychiatrie. Avec ses 1 900 employés, infirmières, infirmiers et techniciens, ses 171 médecins, omnipraticiens et spécialistes, et son budget annuel de plus de 70 millions de dollars en 1992, cette institution de plus de 500 lits dessert 7 des 11 MRC de la région Chaudière-Appalaches.

**LE DÉPARTEMENT
DE SANTÉ
COMMUNAUTAIRE**

Durant les années 1970, d'autres réformes importantes entraînent l'établissement de tout un réseau de la santé et des services sociaux avec la création des départements de santé communautaire (DSC) qui remplacent les unités sanitaires, des centres des services sociaux (CSS), des centres locaux de services communautaires (CLSC) et des conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS). L'ouverture d'un DSC, en 1974, enclenche ce processus dans la région. Établi à l'Hôtel-Dieu de Lévis, le DSC intervient auprès de la population pour tout ce qui a trait aux différents problèmes de santé et de bien-être ciblés par le gouvernement provincial⁸⁶. En 1994, cet organisme dessert le territoire des MRC Les Chutes-de-la-Chaudière, Desjardins et Bellechasse, soit une population de près de 135 000 habitants. Une décision ministérielle a ordonné depuis son transfert à Montmagny.

**LE CENTRE
DES SERVICES
SOCIAUX**

Depuis la fusion de 1973, le Service familial de la Rive-Sud est devenu l'un des nombreux établissements du réseau de la santé et des services sociaux⁸⁷. Les intervenants du CSS s'intéressent aux problèmes psychosociaux, à l'adoption, aux personnes âgées, aux jeunes en difficulté, aux familles, etc. Le CSS veille également « à l'application des lois sur la protection de la jeunesse et des jeunes contrevenants⁸⁸ ».

**LE CENTRE LOCAL
DE SERVICES
COMMUNAUTAIRES**

Toujours dans cette planification du réseau de la santé et des services sociaux, deux CLSC sont implantés, l'un à Laurier-Station, dans la MRC Lotbinière (1973), et l'autre à Saint-Romuald, au cœur de la MRC Les



Sœur Yvonne Saint-Pierre, directrice générale à l'Hôtel-Dieu de Lévis pendant 20 ans, et Sœur Pauline Lecours, directrice pendant 25 ans de l'École des infirmières, devant le portrait de M^{gr} Antoine Gauvreau, fondateur de l'institution. (Coll. Michel Lessard, Photo Normand Rajotte, 1992).



Le service des archives des Augustines hospitalières du monastère de l'Hôtel-Dieu de Lévis, 1992. (Coll. Michel Lessard, Photo Normand Rajotte, 1992).

Chutes-de-la-Chaudière (1985), avec un point de services à Lévis. Ces organismes dispensent des services de soutien (centres de jour, services à domicile, etc.), de l'aide pour faciliter l'hébergement des personnes âgées, des services sociaux et de santé courants. Les nombreux centres d'accueil et d'hébergement destinés aux personnes âgées, centres de réadaptation pour déficients intellectuels ou mésadaptés sociaux affectifs, les habitations à loyer modique (HLM), complètent le portrait de ce réseau régional de la santé et des services sociaux.

La présence de quelque 160 médecins généralistes répartis dans les centres hospitaliers, les deux CLSC et les nombreuses cliniques privées établies sur le territoire permettent d'obtenir le meilleur ratio médecin/population pour Lévis-Lotbinière en 1991 : un médecin pour 895 habitants, comparativement à un pour 1 178 pour la Côte-du-Sud et un pour 1 018 pour Beauce-Etchemin-Amiante.

Tableau 19.3
*Répartition des ressources (1991) et des services de santé et de bien-être (1992)
de la région Chaudière-Appalaches*

	CHAUDIÈRE-APPALACHES	LÉVIS-LOTBINIÈRE		
		MRC Desjardins	MRC Chutes-de-la- Chaudière	MRC Lotbinière
Population	370 075	49 080	67 505	26 675
<i>Médecins généralistes</i>				
Nombre	373	56	80	24
Ratio	1/992	1/876	1/844	1/1111
<i>Nombre de places faisant l'objet d'un permis :</i>				
CH soins de courte durée	1032	392	25	0
CH soins de longue durée ¹	841	100	55	0
Centres d'accueil et d'hébergement ²	2304	232	55	198
Pavillons	517	12	38	49
Centres d'accueil en réadaptation	355	60	0	0
Foyers de groupe	23	0	0	0
Services d'apprentissage aux habitudes de travail	359	60	0	42
Centres de jour	9	0	1	1
Total	5 440	856	174	290

1. Comprend les soins physiques et psychiatriques.

2. Comprend les centres d'hébergement publics, privés conventionnés, autofinancés et à taux fixe.

Source : *Bilan socio-économique 1992, région Chaudière-Appalaches*, Québec, Santé et Services sociaux, Direction régionale Chaudière-Appalaches, 1992, p. 69-91.

Il en va toutefois autrement en ce qui concerne le nombre de places dans les centres hospitaliers et les autres types d'hébergement où un permis est accordé. En effet, alors que le nombre de places dans les centres hospitaliers va du simple au double pour des populations équivalentes — 572 places pour la région de Lévis-Lotbinière à 1 011 pour Beauce-Etchemin-Amiante —, le nombre se multiplie par 2,5 pour les centres d'accueil et d'hébergement et les pavillons : de 584 à 1 544. Ces écarts s'expliquent sans aucun doute par la proportion plus importante de personnes âgées pour les régions de la Côte-du-Sud et de Beauce-Etchemin-Amiante⁸⁹.

LA RÉGIE RÉGIONALE

Dernièrement, était mise sur pied la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région Chaudière-Appalaches. Créée en avril 1993, elle a pour mandat d'organiser, de régir et de développer les services de santé et les services sociaux de cette région. Elle partage ainsi, avec le Ministère, la responsabilité de la gestion publique des services pour l'ensemble des 11 MRC de Chaudière-Appalaches. Le réseau de la santé de cette région administrative — cinquième région la plus peuplée au Québec — comprend, à l'automne 1994, 66 établissements : 35 centres d'hébergement et de soins de longue durée, 11 CLSC, 8 centres d'hébergement privés, 6 centres de réadaptation, 5 centres hospitaliers et un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse⁹⁰.

La vie politique

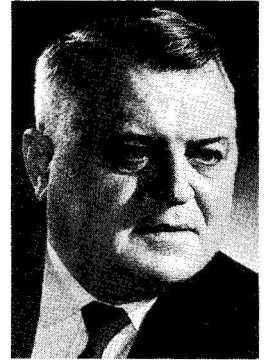
La carte électorale régionale connaît quelques modifications depuis 1930. Outre les va-et-vient de localités entre comtés électoraux voisins, mentionnons la création des nouveaux comtés provinciaux de Beauce-Nord (1972) et des Chutes-de-la-Chaudière (1989). Ces derniers prennent des portions significatives du territoire du comté de Lévis, alors que le comté de Lotbinière s'accroît en direction sud-ouest par l'ajout d'une vingtaine de municipalités en 1972. Du côté fédéral, la carte électorale — qui subit des modifications mineures lors des remaniements de 1933, 1947 et 1952 — connaît des bouleversements importants en 1966 : Lévis s'étend vers le sud et l'ouest (ajout de 15 localités) ; Lotbinière perd 9 municipalités sur son front est, mais gagne 24 localités dont des villes importantes comme Victoriaville, Princeville et Arthabaska. Quelques changements surviendront en 1976 puis en 1987, mais ils n'auront pas l'ampleur de ceux survenus en 1966.

La politique provinciale

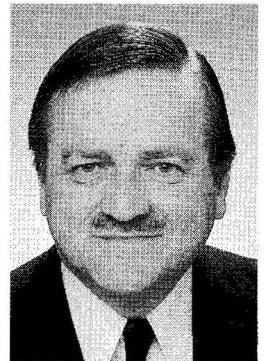
Depuis la Confédération, le comté de Lotbinière représente un solide bastion du Parti libéral dont le programme, qui favorise l'agriculture, plaît particulièrement aux régions rurales. Sa population élit principalement des libéraux entre 1867 et 1948. Mais à compter de 1948, et durant 22 années consécutives, ce sera René Bernatchez, de l'Union nationale, qui représentera le comté. Cette période, et ce jusqu'à la fin des années 1950, correspond à l'ère duplessiste. Même lors des élections de 1960 et de 1962 qui amènent au pouvoir les libéraux et « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage, ce comté rural demeure fidèle à son député unioniste. Par la suite, les électeurs se donneront des représentants des différents partis.

Dans le comté de Lévis, l'alternance observée avant 1930 entre libéraux et conservateurs se manifeste après 1930 entre libéraux et unionistes⁹¹. La vague libérale qui porte au pouvoir les libéraux de Robert Bourassa en 1970 n'atteint pas la région. En effet, Lévis et Lotbinière élisent deux créditistes : J.-Aurélien Roy et Jean-Louis Bédard. Ces derniers l'emportent cependant avec de faibles majorités : 209 et 369 voix. En 1973, les libéraux de Robert Bourassa remportent l'élection dans les deux comtés. Depuis 1976, c'est Jean Garon, du Parti québécois, qui représente le comté de Lévis à l'Assemblée nationale. Enfin, après un redécoupage de ce comté en 1989, Denise Carrier-Perreault, également du Parti québécois, représente les électeurs du nouveau comté des Chutes-de-la-Chaudière.

Certains élus de la région vont accéder au Conseil des ministres. Outre sa fonction d'orateur de l'Assemblée législative, le libéral Joseph-Napoléon Francoeur, député de Lotbinière durant près de 30 ans, sera ministre des Travaux publics, du Travail et des Mines durant les années 1930. L'unioniste Joseph-Théophile Laroche, député de Lévis, sera nommé ministre sans portefeuille dans le cabinet de Duplessis entre 1944 et 1948. Plus récemment, les députés Jean-Marie Morin, Rodrigue Biron, Jean Garon et Denise Carrier-Perreault occuperont des fonctions ministérielles appréciables : Morin est ministre d'État délégué au Haut-Commissariat à la Jeunesse (1968) et à l'Éducation (1968-1970) dans les cabinets Johnson et Bertrand (Union nationale) ; Biron devient ministre de l'Industrie et du Commerce, puis du Tourisme (1981-1985) dans les cabinets Lévesque et Johnson (Parti québécois)⁹² ; Garon occupe les fonctions de ministre de l'Agriculture (1976-1985) dans les cabinets Lévesque et Johnson⁹³ et de ministre de l'Éducation (1994-1996) dans le cabinet Parizeau, alors que Denise Carrier-Perreault a accédé, en janvier 1996, aux fonctions de ministre déléguée aux Mines, Terres et Forêts dans le cabinet Bouchard.



René Bernatchez, député unioniste du comté de Lotbinière de 1948 à 1970.
(Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque).



Jean Garon, député de Lévis depuis 1976. Il est le doyen de la députation régionale. Il a été ministre de l'Agriculture (1976-1985) et ministre de l'Éducation (1994-1996).
(Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque).

Tableau 19.4
*Les députés provinciaux des comtés de Lotbinière, de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière
entre 1931 et 1996*

COMTÉ DE LOTBINIÈRE				COMTÉ DE LÉVIS	
Année	Parti élu	Député élu	Affiliation	Député élu	Affiliation
1931	Parti libéral	Jos.-Napoléon Francœur	Parti libéral	Arthur Bélanger	Parti libéral
1935	Parti libéral	Jos.-Napoléon Francœur	Parti libéral	Jos.-Théophile Larochelle	Action lib.nat.
1936	Union nationale	Maurice Pelletier	Union nationale	Jos.-Théophile Larochelle	Union nationale
1939	Parti libéral	René Chalout	Parti libéral	Jos.-Georges Francœur	Parti libéral
1944	Union nationale	Guy Roberge	Parti libéral	Jos.-Théophile Larochelle	Union nationale
1948	Union nationale	René Bernatchez	Union nationale	Jos.-Théophile Larochelle	Union nationale
1949				<i>Jos. Albert Samson</i>	<i>Union nationale</i>
1952	Union nationale	René Bernatchez	Union nationale	Raynold Bélanger	Parti libéral
1956	Union nationale	René Bernatchez	Union nationale	Jos. Albert Samson	Union nationale
1960	Parti libéral	René Bernatchez	Union nationale	Roger Roy	Parti libéral
1962	Parti libéral	René Bernatchez	Union nationale	Roger Roy	Parti libéral
1966	Union nationale	René Bernatchez	Union nationale	Jean-Marie Morin	Union nationale
1970	Parti libéral	Jean-Louis Beland	Ralliement créditiste	Jos.-Aurélien Roy	Ralliement créditiste
1973	Parti libéral	Georges Massicotte	Parti libéral	Vincent-F. Chagnon	Parti libéral
1976	Parti québécois	Rodrigue Biron	Union nationale	Jean Garon	Parti québécois
1981	Parti québécois	Rodrigue Biron	Parti québécois	Jean Garon	Parti québécois
1985	Parti libéral	Lewis Camden	Parti libéral	Jean Garon	Parti québécois

LOTBINIÈRE				LÉVIS		CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	
Année	Parti élu	Député élu	Affiliation	Député élu	Affiliation	Député élu	Affiliation
1989	Parti libéral	Lewis Camden	Parti libéral	Jean Garon	Parti québécois	Denise C.-Perreault	Parti québécois
1994	Parti québécois	Jean-Guy Paré	Parti québécois	Jean Garon	Parti québécois	Denise C.-Perreault	Parti québécois

En italique : élections partielles

Source : *Guide parlementaire québécois*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Division de la recherche, 1988.

LES ENJEUX POLITIQUES

Les questions qui préoccupent les députés provinciaux depuis 1930 sont surtout reliées à l'agriculture, à l'industrie navale, aux transports et aux communications et à l'économie en général. L'avenir du chantier Davie devient un thème de prédilection. Ainsi, la campagne électorale de 1931 qui oppose le candidat conservateur vedette du comté de Lévis, l'ancien maire de Lévis, Noël Belleau, et l'avocat Arthur Bélanger, se fait sur les questions relatives au chantier maritime et à la capacité de chacun des candidats de défendre les intérêts des Lévisiens. À l'occasion des élections de 1944, le Premier ministre Godbout, de passage au Collège de Lévis, vante les réalisations du gouvernement libéral dans

le comté dont les « 250 millions de dollars de contrats » accordés au chantier maritime⁹⁴.

Dans les zones rurales, les discours des politiciens mettront en évidence des problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs : développement de l'agriculture et amélioration du sort des agriculteurs⁹⁵, électrification rurale⁹⁶, construction d'écoles, etc. Les députés sont également appelés à se prononcer sur des débats nationaux, comme la défense de l'autonomie provinciale, le vote accordé aux femmes, la loi de l'instruction obligatoire, l'effort de guerre, la conscription, etc.

Loin d'être populaire, la conscription imposée lors de la Première Guerre mondiale avait déjà causé des torts importants au Parti conservateur à l'occasion de l'élection de 1917. Durant la Deuxième Guerre, malgré les nombreuses promesses faites aux Québécois, la possibilité de se voir imposer une fois de plus la conscription préoccupe la population. En avril 1942, afin de pouvoir se libérer de son engagement anticonscriptionniste, le gouvernement fédéral organise un plébiscite.

L'opposition à la conscription obligatoire se fait sentir lors d'assemblées anti-conscription. Ainsi, une foule importante se réunit au Collège de Lévis au printemps 1942. Par ailleurs, les prises de position du libéral René Chalout, député provincial du comté de Lotbinière depuis 1939, lui valent des démêlés avec la justice. En effet, à l'occasion de l'une des ses interventions, Chalout déclare, en mai 1942 : « Si le peuple du Canada vote jamais pour le service militaire obligatoire outre-mer, que le gouvernement soit prêt à la guerre civile⁹⁷ ». Des poursuites judiciaires pour propos séditionnels sont alors entreprises contre le député qui sera finalement acquitté en août 1942⁹⁸. La conscription, rejetée majoritairement par les Québécois⁹⁹ lors du plébiscite, est finalement promulguée par le Premier ministre Mackenzie King en novembre 1944.

La politique fédérale

Le comté de Lévis, libéral depuis le début du siècle, élit, lors de la vague conservatrice de juillet 1930, le conservateur Émile Fortin. Aux élections subséquentes, les libéraux Joseph-Étienne Dussault et Maurice Bourget reconquirent ce comté et ce, jusqu'à l'élection du créditiste J.-Aurélien Roy en 1962. Ce dernier ne conserve son siège de député que durant une année, alors que le libéral Raynald J. A. Guay reprend le comté et le conserve durant plus de vingt ans. Élu en 1984, puis réélu en 1988, le conservateur Gabriel Fontaine cède finalement son siège au représentant du Bloc québécois, Antoine Dubé, en octobre 1993.

Tableau 19.5
Les députés fédéraux des comtés de Lotbinière et de Lévis entre 1930 et 1996

Année	Parti élu	LOTBINIÈRE		LÉVIS	
		Député élu	Affiliation	Député élu	Affiliation
1930	Conservateur	Jos.-Achille Verville	Parti libéral	Émile Fortin	Parti conservateur
1935	Libéral	Jos.-Achille Verville	Parti libéral	Jos.-Étienne Dussault	Parti libéral
1937		<i>Jos.-Napoléon Francoeur</i>	<i>Parti libéral</i>		
1940	Libéral	Hugues Lapointe	Parti libéral	Maurice Bourget	Parti libéral
1945	Libéral	Hugues Lapointe	Parti libéral	Maurice Bourget	Parti libéral
1949	Libéral	Hugues Lapointe	Parti libéral	Maurice Bourget	Parti libéral
1953	Libéral	Hugues Lapointe	Parti libéral	Maurice Bourget	Parti libéral
1957	Conservateur	Raymond-J.-M. O'Hurley	Progressiste-conservateur	Maurice Bourget	Parti libéral
1958	Conservateur	Raymond-J.-M. O'Hurley	Progressiste-conservateur	Maurice Bourget	Parti libéral
1962	Conservateur	Raymond-J.-M. O'Hurley	Progressiste-conservateur	J.-Aurélien Roy	Parti créditiste
1963	Libéral	Auguste Choquette	Parti libéral	Raynald J. A. Guay	Parti libéral
1965	Libéral	Auguste Choquette	Parti libéral	Raynald J. A. Guay	Parti libéral
1968	Libéral	André Fortin	Parti créditiste	Raynald J. A. Guay	Parti libéral
1972	Libéral	André Fortin	Parti créditiste	Raynald J. A. Guay	Parti libéral
1974	Libéral	André Fortin	Parti créditiste	Raynald J. A. Guay	Parti libéral
1978		<i>Richard Janelle</i>	<i>Parti créditiste</i>		
1979	Libéral	Richard Janelle	Parti créditiste	Raynald J. A. Guay	Parti libéral
1980	Libéral	Jean-Guy Dubois	Parti libéral	Raynald J. A. Guay	Parti libéral
1984	Conservateur	Maurice Tremblay	Parti conservateur	Gabriel Fontaine	Parti conservateur
1988	Conservateur	Maurice Tremblay	Parti conservateur	Gabriel Fontaine	Parti conservateur
1993	Libéral	Jean Landry	Bloc Québécois	Antoine Dubé	Bloc Québécois

Italique : élections partielles

Source : Pierre Drouilly, *Statistiques électorales fédérales du Québec, 1867-1980*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1983, 937 p.

Pour sa part, la population du comté de Lotbinière, fidèle au Parti libéral depuis 1867, élit en 1957 Raymond-Joseph-Michel O'Hurley, le candidat du Parti progressiste-conservateur. Après 90 ans de règne libéral, cette élection demeure tout un événement dans les annales politiques de ce comté. O'Hurley, qui a fait ses premières armes comme maire de Saint-Gilles et préfet du comté de Lotbinière, occupe successivement les fonctions d'adjoint parlementaire (1957-1958) et de ministre de la Production de défense (1958-1963) dans le cabinet Diefenbaker. Son prédécesseur, le libéral Hugues Lapointe, avait également occupé des fonctions ministérielles dans les cabinets de Mackenzie King (1935-1948) et de Louis Stephen Saint-Laurent (1948-1957)¹⁰⁰. Lapointe et O'Hurley sont les deux seuls députés fédéraux de la région à avoir occupé des fonctions de ministre depuis 1930.

Après les victoires consécutives de O'Hurley aux élections de 1957, 1958 et 1962, il faut attendre 22 ans avant que ce comté élise à nouveau un conservateur. En effet, le libéral Auguste Choquette reprend le comté en 1963 et le conserve jusqu'en 1968. Alors que la trudeumanie bat son plein dans l'ensemble du pays, le comté de Lotbinière se démarque par l'élection successive de deux créditistes : André Fortin et Richard Janelle. La personnalité du chef créditiste, Réal Caouette, contribue beaucoup à la popularité de son parti dans ce comté rural. Le libéral Jean-Guy Dubois, le conservateur Maurice Tremblay et Jean Landry, du Bloc québécois, se succèdent comme députés fédéraux de Lotbinière.

LES CRÉDITISTES

Les enjeux des politiciens fédéraux demeurent sensiblement les mêmes que ceux du niveau provincial. L'économie en général, la conscription, les transports et les communications, notamment le chemin de fer, les programmes sociaux et, plus récemment, l'endettement national se retrouvent dans tous les discours électoraux. Mais de tous les thèmes abordés, l'avenir du chantier Davie demeure particulièrement constant lors des campagnes électorales, tant fédérales que provinciales, principalement dans le comté de Lévis.

* * *

Dans la région comme ailleurs au Québec, la croissance des échanges entre la ville et la campagne va notamment conduire à identifier les mêmes besoins de services en matière d'éducation, de santé, de bien-être et de loisirs. Les cadres locaux traditionnels finissent par éclater sous la pression de ces besoins de plus en plus nombreux et uniformes pour toute la population, rurale ou urbaine. Or, la paroisse rurale et la petite ville sont incapables de répondre à toutes les attentes de leur population.

L'intervention de l'État s'avère somme toute décisive, notamment dans les secteurs de l'administration municipale, de l'éducation et de la santé. De plus, la laïcisation des institutions va conduire à l'évincement des communautés religieuses et des élites cléricales des secteurs de l'éducation et de la santé.

Les réformes engagées depuis les années 1960 entraînent donc des transformations en profondeur de la société et des institutions. En outre, l'État québécois, à l'origine de ce nouvel élan, tend maintenant de plus en plus vers une décentralisation de ses pouvoirs vers les régions. Cette nouvelle vision du monde régional fait éclater les frontières municipales en obligeant les élus à

établir des consensus sur des enjeux sociaux et économiques qui ont dorénavant un impact régional. Malgré l'effritement des résistances locales, il n'en demeure pas moins que le rôle dévolu à certaines municipalités dans le nouveau cadre régional demeure un enjeu important.